

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 10 avril 2018 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Marie-Claude Fournier, agit comme secrétaire.

Cinq personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 mars 2018
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Comptes rendus des comités
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)
 - 8.2 Liste nominative des personnes autorisées à demander et accepter l'assistance d'un autre service en situation d'entraide mutuelle incendie
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Contrat d'aménagement du Puits no 5 et raccordement au réseau d'aqueduc
 - 9.2 Contrat pour les analyses d'eau potable et des eaux usées
 - 9.3 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-001



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

relatif au financement de travaux supplémentaires afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000\$



No de résolution
ou annotation

10. Travaux publics
 - 10.1 Contrat de location de pelles hydrauliques – été-automne 2018
 - 10.2 Contrat de marquage de la chaussée 2018
 - 10.3 Débroussaillage et fauchage des bords de routes
 - 10.4 Fauchage de bords de routes
 - 10.5 Achat d'échafaudages
 - 10.6 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)
 - 10.7 Inspection structurale du ponceau Robert – Mandat en ingénierie
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la municipalité de Compton – Mandat au comité de pilotage
 - 11.2 Adhésion 2018-2019 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 468 171
 - 12.1.1 Parole aux citoyens
 - 12.1.2 Décision
13. Mise en valeur du territoire
14. Administration
 - 14.1 Brigade SOS 18 de l'école Louis St-Laurent – Camp de formation
 - 14.2 Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Compton
 - 14.3 Souper bénéfique de la Fondation du CRIFA
 - 14.4 Fondation du Collège Rivier – brunch annuel
 - 14.5 Souper spaghetti bénéfique du Comité de mobilisation de l'école Louis-St-Laurent
 - 14.6 Dépôt des attestations de participation des élus aux formations obligatoires d'éthique et déontologie en matière municipale
 - 14.7 Participation au défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada
 - 14.8 Autorisation de signature du renouvellement de l'entente entre la municipalité et les Comptonales inc. concernant le Marché de soir, la Virée gourmande et le Festin des grâces et déboursé du premier versement.
15. Ressources humaines
 - 15.1 Embauche d'un pompier volontaire
16. Règlements
 - 16.1 Adoption du Règlement numéro 2018-155 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement.
 - 16.2 Adoption du Règlement numéro 2018-156 décrétant l'achat d'un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$.
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 avril 2018
18. Parole aux conseillers
19. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
ou annotation

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq personnes sont présentes à la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

094-2018-04-10

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec l'ajout du point suivant :

17.1 Embauche d'un animateur au camp de jour

b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 13 mars 2018

095-2018-04-10

Chaque membre du conseil ayant reçu le 30 mars 2018 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018 et déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

096-2018-04-10

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 25 février 2018 jointe à la présente.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Annexe 1

En date du 3 avril 2018, des paiements ont été émis pour un total de : 156 339.63\$

Annexe 2

Salaires payés du 25 février au 24 mars 2018	86 634.02\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>519.33\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	86 114.69\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

6. Comptes rendus des comités

Les comptes rendus des comités suivants sont déposés :

- Comité loisirs du 26 février 2018
- Comité culture et patrimoine du 1^{er} mars 2018
- Comité consultatif d'urbanisme du 19 mars 2018
- Comité de citoyens en environnement du 15 mars 2018

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

097-2018-04-10

Considérant que le Congrès des Chefs en sécurité incendie du Québec se tiendra du 2 au 5 juin 2018 à Rimouski;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver les dépenses liées au Congrès auquel participera le directeur et préventionniste du Service de sécurité incendie, M. Patrick Lanctôt;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers

APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'inscription de M. Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du Service de sécurité incendie auprès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec (455\$ plus taxes), le remboursement des frais d'hébergement pour 4 nuits, les repas et les frais de déplacement pour un coût net d'environ 1 702\$;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- b. d'autoriser l'inscription à la formation pré-congrès le 1^{er} juin 2018, plus l'hébergement d'une nuit supplémentaire ainsi que les repas pour un coût net d'environ 215\$;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Sécurité incendie* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Service incendie
Trésorerie

8.2 Liste nominative des personnes autorisées à demander et accepter l'assistance d'un autre service en situation d'entraide mutuelle incendie

098-2018-04-10

Considérant qu'afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, des ententes d'aide mutuelle ont été signées;

Considérant qu'il y a lieu de nommer des personnes autorisées à demander et accepter l'assistance d'un autre service en situation d'entraide mutuelle incendie;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser les personnes suivantes pour demander et accepter l'assistance d'un autre service en situation d'entraide mutuelle incendie :
- Patrick Lanctôt
 - Yanik Paré
 - Éric Brus
 - Sean Marshall
 - Jean-Philippe Rouleau
 - Marc-Antoine Ménard
 - Timothy Cunnington
- b. que la présente remplace la résolution 378-2016-12-13.

Adoptée à l'unanimité

cc : Municipalités en entraide
SSI
Dossier

9. Hygiène du milieu

9.1 Contrat d'aménagement du Puits no 5 et raccordement au réseau d'aqueduc

099-2018-04-10

Considérant l'appel d'offres public lancé le 2 mars 2018 pour l'aménagement d'un nouveau puits et de son raccordement au réseau d'aqueduc;

Considérant l'analyse des trois soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat des travaux d'aménagement du Puits no 5, incluant les équipements connexes, le bâtiment et une génératrice permanente à Grondin Excavation inc. au montant de 246 466.42\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les fonds à recevoir du programme TECQ 2014-2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Grondin Excavation inc.
Avizo
Aquatech
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Contrat pour les analyses d'eau potable et des eaux usées

100-2018-04-10

Considérant que le mandat pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées prend fin le 30 avril 2018;

Considérant la soumission reçue du laboratoire Groupe Environex;

Considérant la recommandation du responsable des réseaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat au laboratoire Groupe Environex, pour une durée de cinq ans pour un montant total de 17 615\$ plus taxes représentant un coût annuel de 3 523\$ plus taxes à compter du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2023;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités des budgets 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 des services *Approvisionnement et traitement de l'eau potable* et *Traitement des eaux usées* de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Environex
Urbanisme et Réseaux
Trésorerie
Dossier

9.3 Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook - Approbation du règlement d'emprunt numéro 2018-001 relatif au financement de travaux supplémentaires afin de finaliser l'implantation, la construction et le démarrage de l'usine de déshydratation des boues de fosses septiques au montant maximal de 500 000\$

101-2018-04-10

Considérant l'approbation par la municipalité, le 19 janvier 2016, du Règlement d'emprunt numéro 2016-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook relatif au financement de l'implantation de l'usine de

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

déshydratation des boues de fosses septiques et de l'agrandissement de la plate-forme de compostage au montant maximal de 3 092 693\$;

Considérant que des travaux supplémentaires sont nécessaires afin de finaliser l'implantation de l'usine;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le Règlement d'emprunt numéro 2018-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 22 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 500 000\$.

Adoptée à l'unanimité

cc : RIGDSRC
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

10.1 Contrat de location de pelles hydrauliques – été-automne 2018

102-2018-04-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 27 février 2018 pour la location de pelles hydrauliques à l'heure avec opérateur pour les travaux de creusage et nettoyage de fossés durant les saisons été-automne 2018;

Considérant l'analyse des quatre soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer à Excavation Camil Barrette, soumissionnaire plus bas conforme, le contrat de location de pelles hydrauliques pour les besoins ponctuels de creusage et nettoyage des fossés à raison de 350 heures au taux horaire de 115.12\$, totalisant 40 292\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Voirie municipale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.2 Contrat de marquage de la chaussée 2018

103-2018-04-10

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation a été lancé le 28 février 2018 auprès de sept entreprises;

Considérant l'analyse des cinq soumissions reçues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée 2018 à Durand Marquage inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 14 748.60\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les soumissionnaires
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.3 Débroussaillage et fauchage des bords de routes

104-2018-04-10

Considérant que le débroussaillage et le fauchage de sections de bords de routes figure dans la cédule des travaux d'entretien d'été 2018;

Considérant la soumission reçue de Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de débroussaillage et de fauchage de bords de routes des secteurs Hyatt's Mills et Ives Hill à Transporteurs Sherbrooke Unifié au tarif horaire de 131.95\$ pour environ 140 heures totalisant une dépense approximative de 18 473\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Transporteurs Sherbrooke Unifié inc.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.4 Fauchage de bords de routes

105-2018-04-10

Considérant que le fauchage des bords de routes s'effectue annuellement et par secteur;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de fauchage des bords de chemins à Travaux Légers Enr. au tarif de 85\$ l'heure pour environ 50 heures totalisant une dépense approximative de 4 250\$ plus taxes;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux Légers Enr.
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.5 Achat d'échafaudages

106-2018-04-10

Considérant que la tenue ponctuelle de la Fête nationale nécessite la location annuelle d'une remorque plate-forme servant de scène;

Considérant l'accès plus restreint au Récré-O-Parc pour ce genre d'installation;

Considérant qu'un système d'échafaudages peut servir pour d'autres utilisations puisque déplaçable;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'échafauds, de plate-forme et de vérins chez Matériaux de construction Létourneau inc. au coût total de 7 697.07 plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même le budget des immobilisations 2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : Matériaux Létourneau
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

10.6 Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA)

107-2018-04-10

Considérant l'intérêt du contremaître des Travaux publics à participer au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA) du 4 au 7 septembre 2018 au Mont Saint-Sauveur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser M. Éric Brus, contremaître et responsable des Travaux publics à assister au Colloque de l'Association des travaux publics d'Amérique du 4 au 7 septembre 2018 au Mont Saint-Sauveur, dont les frais d'inscription s'élèvent à 880\$ plus taxes;
- b. d'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de repas et de déplacement liés à la participation au Colloque pour un coût net estimé à 825\$;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Travaux publics
Trésorerie

10.7 Inspection structurale du ponceau Robert – Mandat en ingénierie

108-2018-04-10

Considérant le report des travaux de réfection du ponceau Robert en 2019;

Considérant qu'une inspection de la structure du ponceau a été effectuée en juin 2015 et valide pour une période maximum de trois ans;

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de procéder à une nouvelle inspection de la structure vu les travaux reportés;

Considérant la soumission reçue de la firme d'ingénierie Cima+;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Cima+ pour l'inspection structurale du ponceau Robert au coût de 3 000\$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Cima+
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Renouveau de la politique familiale et des aînés de la municipalité de Compton – Mandat au comité de pilotage

109-2018-04-10

Considérant que par sa résolution du 8 août 2017, la municipalité a confirmé à la MRC de Coaticook qu'elle souhaite renouveler sa politique familiale et des aînés et lui confie la coordination;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU de mandater le Comité Familles et Aînés de Compton pour agir en tant que comité de pilotage et ayant notamment pour mission de voir à l'élaboration d'une politique municipale des aînés et de son plan d'action. Les membres sont les suivants :

- Sylvie Lemonde, conseillère responsable

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- Danielle Lanciaux, conseillère
- Bernard Vanasse, maire
- Marie-France Ouellet, citoyenne
- Isabelle Binggeli, citoyenne
- Michèle Lavoie, citoyenne
- Louise Dawson, citoyenne
- Françoise Boissonneault, citoyenne
- Sonia Quirion, responsable des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Responsable LCVC
Dossier

11.2 Adhésion 2018-2019 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

110-2018-04-10

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur expertise dans les différents dossiers liés aux loisirs;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la prochaine année et verse la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que monsieur le conseiller Marc-André Desrochers et madame la conseillère Danielle Lanciaux soient désignés à titre de représentants de la municipalité aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le jeudi 24 mai 2018, à compter de 18 h 30, au Centre Julien Ducharme de Sherbrooke;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de dérogation mineure – lot 5 468 171

12.1.1 Parole aux citoyens

12.1.2 Décision

111-2018-04-10

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2018-03-19) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2018-001 visant à obtenir l'autorisation de construire un garage détaché pour une résidence trifamiliale isolée de 115 m.c. au lieu de 75 m.c. sur la rue du Hameau et d'autoriser une entrée supplémentaire par le chemin Cochrane;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 5 468 171 du cadastre du Québec situé sur la rue du Hameau à Compton;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RB-10, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35 et que la construction de résidences trifamiliales isolées est autorisée;

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 5 mars 2018 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.4 concernant les bâtiments complémentaires du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

Concernant que la superficie maximale pour un garage détaché exigé au règlement de zonage est de 75 m.c. et que la demande est de 114.42 m.c., soit 36.42 m.c. de plus;

Considérant que le garage détaché doit servir de bâtiment de 3 logements;

Considérant que la demande pour une entrée supplémentaire sur le chemin Cochrane ne cause pas d'inconvénient;

Considérant que le garage détaché doit être situé plus éloigné possible de l'emprise du chemin Cochrane;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-001 conditionnellement à ce que le requérant coupe le moins d'arbres possible en bordure du chemin Cochrane et que le garage soit situé à une marge de recul minimale de 10 mètres de l'emprise du chemin Cochrane.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

14. Administration

14.1 Brigade SOS 18 de l'école Louis-St-Laurent – Camp de formation

112-2018-04-10

Considérant que le Conseil souhaite manifester son appui aux jeunes élèves de l'école Louis-St-Laurent ayant formé une brigade dont la mission est d'offrir à tous les élèves de l'école un environnement sain et sécuritaire;

Considérant que les membres de cette brigade, soutenus par des adultes sont formés et outillés pour intervenir lorsqu'ils sont témoins d'épisodes d'intimidation ou de violence;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'un camp de formation de deux jours pour les membres de cette brigade se tiendra à la fin avril;

Considérant que le Conseil considère que cette démarche contribue concrètement à la persévérance scolaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le versement d'un montant de 500\$ à l'école Louis-St-Laurent en à titre de contribution au camp de formation des jeunes de la brigade SOS 18 à la fin avril;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : École Louis-St-Laurent
Responsable LCVC
Trésorerie

14.2 Approbation du budget révisé 2018 de l'OMH de Compton

113-2018-04-10

Considérant le rapport d'approbation du budget 2018 daté du 6 mars de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Compton;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'approuver le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 9 110\$;
- b. d'autoriser le versement de la quote-part sur demande.

Adoptée à l'unanimité

cc : OMH de Compton
Trésorerie
Dossier

14.3 Souper bénéfice de la Fondation du CRIFA

114-2018-04-10

Considérant le souper bénéfice sous la forme d'un « Bières et Saucisses » au profit de la Fondation du Centre de formation professionnelle du CRIFA qui s'est tenu le 6 avril 2018;

Considérant que la Fondation a entre autres pour mission de favoriser le développement de la formation professionnelle, de soutenir les élèves aux prises avec des difficultés financières et de valoriser les efforts des élèves les plus méritants;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner l'achat de deux billets pour le Souper bénéfice du CRIFA au coût de 80\$ chacun pour un total de 160\$ plus taxes si applicables;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*;

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.4 Fondation du Collège Rivier – brunch annuel

115-2018-04-10

Considérant que le brunch annuel de la Fondation du Collège Rivier s'est tenu le 8 avril dernier, soit avant le tenue de la présente séance;

Considérant que des jeunes de Compton fréquentent l'école secondaire Collège Rivier;

Considérant que Messieurs Bernard Vanasse et Benoît Bouthillette ont participé à cette activité à titre de contribution à la campagne de financement de la Fondation;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'entériner la participation de Messieurs Bernard Vanasse et Benoît Bouthillette au brunch annuel de la Fondation du Collège Rivier qui s'est tenu le 8 avril;
- b. que les deniers requis, soit un montant de 60\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service «*Conseil*».
- c. que le coût pour la participation des conjointes (2) leur soit facturé.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

**14.5 Souper spaghetti bénéfice du Comité de mobilisation de l'école
Louis-St-Laurent**

116-2018-04-10

Considérant la tenue d'un souper spaghetti organisé par le Comité de mobilisation de l'école Louis-St-Laurent le 21 avril prochain;

Considérant que le Conseil souhaite soutenir les efforts du Comité à vouloir garder les enfants à l'école de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat d'un maximum de 15 billets au coût de 20\$ chacun pour un total de 300\$;
- b. que le coût pour la participation des conjoints (tes) leur soit facturé;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.6 Dépôt des attestations de participation des élus aux formations obligatoires d'éthique et déontologie en matière municipale

Les attestations de participation des élus aux formations obligatoires d'éthique et déontologie en matière municipale sont déposées.

14.7 Participation au défi des villes intelligentes d'Infrastructure Canada

117-2018-04-10

Considérant que la MRC de Coaticook a comme mission de soutenir activement les municipalités qui la constituent dans la mise en œuvre de projets concrets visant l'amélioration de la qualité de vie, du développement social et économique de leur milieu et de la région ;

Considérant que la MRC de Coaticook souhaite développer pour et avec les municipalités des projets locaux et régionaux structurants ayant des perspectives de développement durable répondant aux priorités inscrites dans leur planification stratégique et diverses politiques ;

Considérant que le développement du territoire de la MRC passe par la concertation, la collaboration, l'innovation ainsi que la réalisation de projets ambitieux ;

Considérant que la compétition du **Défi des villes intelligentes** d'Infrastructure Canada offre aux municipalités de la MRC de Coaticook une opportunité de concrétisation de projets ambitieux et novateurs répondant aux objectifs inscrits dans leurs planifications stratégiques et diverses politiques issues de consultations publiques et qui tiennent compte de plusieurs facteurs de développement tel que la qualité de vie, l'enjeu de distance, la ruralité, l'attractivité, la sécurité, la santé, l'agriculture, le développement économique, l'inclusion sociale et linguistique, etc. ;

Considérant que **Défi des villes intelligentes** demande aux dirigeants municipaux de faire équipe avec des entreprises d'avant-garde, des universités et des organismes pour concevoir des solutions novatrices afin de résoudre leurs défis les plus urgents en utilisant des données et des technologies connectées ;

Considérant que les municipalités sont appelées à être créatives en pensant à ce qui aura le plus grand impact pour leur collectivité et développer des solutions inspirées qui auront une incidence réelle et tangible ;

Considérant qu'il s'agit d'une plateforme unique permettant le partage d'information et la recherche de solutions novatrices et porteuses d'avenir pour plusieurs enjeux de notre territoire ;

Considérant que le déploiement d'un réseau de fibres optiques sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook d'ici 2020 permettra la réalisation de projets pour les résidents, les organismes et les entreprises rurales utilisant Internet haute performance et des technologies connectées ;

Considérant que la région de la MRC de Coaticook a, à maintes reprises, prouvé sa capacité d'être proactive, ambitieuse et innovante dans la réalisation de projets porteurs et distinctifs pour sa population et son territoire ;

Considérant que la MRC de Coaticook et les municipalités avec l'aide de partenaires communautaires et sociaux économiques du territoire ont, à maintes reprises, prouvé

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

leur capacité d'initier, de développer, de soutenir et d'assurer le suivi de projets ambitieux et porteur pour la région ;

Considérant que la région de la MRC de Coaticook tire sa force de développement dans sa capacité de concrétisation de projets mettant en action sa population ainsi que plusieurs partenaires municipaux, locaux, régionaux, publics et privés ;

Considérant que la MRC de Coaticook possède les ressources pouvant assurer le leadership du développement et du suivi de la démarche exigée pour la participation au **Défi des villes intelligentes** d'Infrastructure Canada ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton est d'opinion que les projets soumis dans le cadre du **Défi des villes intelligentes** permettront d'améliorer à plusieurs niveaux la qualité de vie et la participation sociale des citoyens de l'ensemble de la MRC, d'assurer une occupation dynamique de notre territoire et de consolider et d'offrir aux entreprises des opportunités de développement d'affaires novateur et optimal, et ce même pour les secteurs ruraux de la MRC ;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- de mandater la MRC de Coaticook pour déposer un projet structurant et ambitieux au **Défi des villes intelligentes** d'infrastructure Canada au nom de l'ensemble des municipalités de la MRC ;
- d'utiliser les orientations mises de l'avant dans les planifications et politiques issues des diverses consultations publiques des municipalités et organismes de la MRC de Coaticook pour élaborer des propositions de projets novateurs et porteurs pour nos citoyens et notre milieu;
- de transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

14.8 Autorisation de signature du renouvellement de l'entente entre la municipalité et les Comptonales inc. concernant le Marché de soir, la Virée gourmande et le Festin des grâces et déboursé du premier versement.

118-2018-04-10

Considérant que la municipalité de Compton souhaite soutenir les Comptonales et ses activités (Marché de soir de Compton, la Virée gourmande et le Festin des Grâces);

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente afin de régir les obligations de chacune des parties et des modalités qui en découlent;

Considérant que les états financiers 2017 de l'organisme ont été produits et déposés au Conseil;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité l'entente entre la Municipalité de Compton et les Comptonales

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

inc. concernant le Marché de soir de Compton, la Virée gourmande et le Festin des Grâces effective du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019;

- b. d'autoriser le paiement du premier versement au montant de 7 000\$;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Tourisme*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Embauche d'un pompier volontaire

119-2018-04-10

Considérant la recommandation du directeur du service incendie à l'effet de procéder à l'embauche d'un candidat au poste de pompier volontaire;

Considérant que le nouveau candidat détient déjà la formation nécessaire;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de Jonathan Arès au poste de pompier volontaire conditionnellement à la réussite d'un examen médical de pré-embauche;
- b. que la rémunération de M. Arès soit le taux horaire du niveau pompier formé à l'échelon 2 de l'échelle salariale du Recueil de gestion des ressources humaines;
- c. que M. Arès soit soumis à une période de probation de 12 mois à compter de la date du résultat de l'examen médical attestant sa capacité d'agir à ce poste;
- d. que les conditions de travail de M. Arès soient celles prévues au Recueil de gestion des ressources humaines actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

cc : Jonathan Arès
SSI
Trésorerie
Dossier (2)

16. Règlements

16.1 Adoption du Règlement numéro 2018-155 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement.

120-2018-04-10

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant que la présentation du présent règlement a dûment été faite à la séance ordinaire du 13 mars 2018;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2018-155 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2018-155 spécifiant les
modalités relatives au bon fonctionnement du
Comité d'Embellissement**

Considérant que le conseil juge à propos de définir certaines modalités de fonctionnement pour le Comité d'Embellissement;

Considérant qu'un projet de règlement a été adressé aux membres du conseil préalablement et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1 Objet

Le présent règlement spécifie les modalités de fonctionnement qui s'appliquent au Comité d'Embellissement.

Par modalités de fonctionnement, on entend entre autres les modalités relatives à la composition du comité, au nombre de membres, à la durée des mandats, à la façon de nommer et de remplacer les membres, aux critères d'admission, au fonctionnement, aux pouvoirs du comité et aux règles de régie interne applicables au comité.

Article 2 Composition du Comité d'Embellissement - nombre de membres

Le Comité d'Embellissement est composé de huit (8) membres selon ce qui suit :

- Deux (2) conseillers municipaux nommés par résolution du conseil.
- Cinq (5) membres désignés parmi les citoyens de Compton ayant le statut de résident permanent et nommés par résolution du conseil.
- L'horticulteur(trice) embauché(e) par la municipalité.
- Mme Sonia Quirion, personne ressource.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

- Le comité peut s'adjoindre de toutes autres ressources nécessaires.
- Les deux (2) conseillers agissent comme secrétaire et président de ce comité.

Article 3 Durée du mandat des membres

3.1 Membres désignés (non-élus)

Les membres choisis parmi les citoyens de Compton sont désignés par résolution du conseil sur recommandation du comité.

Le mandat des membres désignés est de deux (2) ans renouvelables et l'année de référence se situe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Un dépôt de candidatures est requis si le membre souhaite renouveler son mandat, puis celle-ci sera analysée avec les autres candidatures reçues, le cas échéant.

Les mandats sont normalement attribués à la séance de janvier pour les membres désignés.

Ces désignations sont révocables par résolution du conseil.

Dans le cas de démission, de perte du statut de résident *permanent*, de décès, d'absence répétée et non justifiée, de résiliation du mandat par résolution ou de tout autre motif pour lequel un membre désigné doit être remplacé, un remplaçant est nommé pour compléter le terme déjà commencé.

Par la suite, une fois le terme complété, un remplaçant peut être désigné pour un terme de 2 ans renouvelables.

3.2 Membres du conseil (élus)

Les conseillers appelés à siéger sur le Comité d'Embellissement pour y représenter le conseil sont nommés par résolution du conseil sur recommandation du maire.

Ils sont nommés, en principe, pour un terme de deux (2) ans renouvelables.

Ces nominations sont révocables en tout temps par résolution du conseil.

Dans le cas de démission, de perte du statut de résident *permanent*, de décès, d'absence répétée et non justifiée, de résiliation du mandat par résolution ou de tout autre motif pour lequel un membre élu doit être remplacé, un remplaçant est nommé pour compléter le terme déjà commencé.

3.3 Maire

Le maire est membre d'office du Comité d'Embellissement, et ce pour toute la durée de son ou ses mandats.

À ce titre, le maire agit avec les mêmes droits et obligations que les autres membres.

Article 4 Mécanisme de recrutement des membres désignés

Le conseil peut choisir de désigner un nouveau membre parmi une liste de gens ayant indiqué leur intérêt ou encore procéder par appel d'intérêt par un affichage.

Article 5 Mandat du Comité d'Embellissement

Ce comité a pour mandat de proposer des actions concrètes afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens de la municipalité de Compton et embellir leur milieu environnant.



No de résolution
ou annotation

Objectifs :

- **Prioriser** les actions à faire suite au dernier rapport des Fleurons;
- **Contribuer** à la vie communautaire et à la fierté des citoyens à l'égard de leur municipalité, **favoriser** le lien social;
- **Assurer** la diversité et la perennité de l'embellissement des lieux en tenant compte des particularités régionales et locales et **promouvoir** l'innovation et la créativité dans les aménagements floraux;
- **Contribuer** à l'accueil des visiteurs et des nouveaux arrivants;
- **Contribuer** aux projets des « Incroyables comestibles »
- Tout autre mandat confié par le conseil.

Article 6 Règles de régie interne

Le Comité d'Embellissement doit au minimum respecter les quelques règles de régie interne indiquées ci-après :

• **Président du comité**

- ❖ La présidence du Comité d'Embellissement est attribuée à un élu membre du comité.
- ❖ La durée du mandat du président du comité ne peut excéder la durée de son mandat d'élu.
- ❖ Le président voit au bon déroulement de la réunion et au maintien de l'ordre.
- ❖ Le président doit s'assurer en collaboration avec le secrétaire du comité que le comité respecte les règles minimales de régie interne inscrites au présent règlement.
- ❖ Le président signe les compte-rendus des réunions du comité.
- ❖ Le président a le droit de voter, mais n'y est pas tenu. Si les voix sont également partagées sur un point, le dossier est quand même soumis au conseil pour décision lorsque cela est requis.

• **Secrétaire du comité**

- ❖ Le poste de secrétaire est assumé par un élu faisant partie du comité.
- ❖ Les principales fonctions du secrétaire sont :
 - Convoquer les réunions
 - Préparer les ordres du jour
 - Rédiger les comptes rendus des réunions
 - Faire le lien entre le comité et le conseil en transmettant entre autres les recommandations du comité.
 - Préparer ou faire préparer les documents utiles à l'analyse des dossiers soumis à l'attention des membres du comité.
 - Convoquer au besoin, des invités ou des personnes ressources pour qu'ils assistent à une ou plusieurs réunions du comité, selon le cas.

✓ **Les rôles de président et de secrétaire sont attribués aux deux (2) conseillers de ce comité.**

• **Déroulement des réunions**

- ❖ À l'heure prévue, dès que le président ou le vice-président constate le quorum, il procède en fonction de l'ordre du jour proposé.
- ❖ La réunion se termine lorsque les sujets indiqués à l'ordre du jour ont été traités ou reportés. Les réunions visent une durée maximale de deux (2) heures.
- ❖ La procédure d'assemblée doit être simple et favoriser la participation active des membres.
- ❖ Les recommandations adoptées par le comité ne nécessitent qu'un proposeur.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018

- ❖ Les comptes rendus sont approuvés par le président du comité et déposés devant le Conseil municipal.

• **Quorum**

- ❖ Le quorum permettant la tenue d'une réunion du comité est fixé à cinq (5) membres ou la majorité simple des sièges comblés des membres votants du comité.

• **Fréquence des réunions**

- ❖ Le comité siège sur convocation, mensuellement pour un total d'environ 8 à 10 réunions par année.

• **Modalités concernant les convocations**

- ❖ Le secrétaire transmet par courriel à l'adresse fournie par le membre les avis de convocation aux réunions dans un délai minimum d'une semaine avant la tenue de cette réunion.
- ❖ Si un membre n'est pas joignable par courriel, celui-ci fournit au secrétaire par écrit une façon de le rejoindre dans les délais indiqués ci-haut.
- ❖ Tout membre absent pour plus de 3 réunions de suite sans motif jugé acceptable par le comité perd le droit de siéger et doit : soit motiver ses absences, présenter sa démission ou être démis et remplacé par le conseil.

• **Réunions**

Les délibérations des membres du comité se font à huis clos et ne sont pas sujettes à débat public. Les membres doivent respecter la confidentialité de ce lieu d'échange d'idées et de consultation des membres sur tous sujets touchant le développement culturel de la municipalité.

Article 7 Financement des activités du comité

Le conseil municipal prévoit annuellement des sommes afin de permettre le bon fonctionnement des événements et activités organisées par le comité.

Le comité, lorsqu'il prévoit devoir utiliser des fonds dans le cadre de ses attributions ou pour un projet précis, doit soumettre au conseil ses demandes financières par recommandation, de préférence avant l'adoption du budget annuel soit au mois d'août de chaque année.

Le conseil conserve toute sa discrétion pour attribuer ou non des sommes d'argent au comité.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

16.2 Adoption du Règlement numéro 2018-156 décrétant l'achat d'un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$.

121-2018-04-10



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant que la présentation du présent règlement a dûment été faite à la séance ordinaire du 13 mars 2018;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant qu'il a été possible pour toute personne d'obtenir une copie du règlement au plus deux jours avant la présente séance;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2018-156 décrétant l'achat d'un camion pompe-citerne et accessoires pour le Service de sécurité incendie et un emprunt de 490 000\$.

Adoptée à l'unanimité



Règlement numéro 2018-156 décrétant une dépense de 523 623 \$ et un emprunt de 490 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie.

Considérant que le camion autopompe a atteint, voire dépassé, sa durée de vie utile.

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 13 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir un camion autopompe citerne tel qu'il appert à l'estimation détaillée préparée par Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, sur la base du prix budgétaire obtenu de la compagnie Maximetal le 27 mars 2018. L'estimation est jointe au présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 523 623 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 490 000 \$ sur une période de 15 ans. Étant entendu que le reste des dépenses sera financé à même les surplus non affectés de la Municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

Annexe A
Estimation

Prix budgétaire - camion autopompe citerne: * 475 000.00 \$

Description:

- Châssis porteur de marque Freightliner M2-112 à cabine 2 portes, 2 ou 3 places assises. Modèle-année 2019.
- Moteur diesel de 505 HP et 1850 lbs-pi torque
- Pompe de 1500GPM (1250 GIPM) avec garantie de 5 ans et avec panneau de contrôle latéral
- Système de chauffage pour l'hiver
- Réservoir à eau de 2500 gallons impériaux en polypropylène
- Chute à déversement rapide 10" x 10" entièrement en acier inoxydable, pivotante sur 180 degrés
- Carrosserie en aluminium grade marin garantie 10 ans sur la structure comprenant des portes de type rouleaux, tiroirs et tablettes pour rangement de matériel
- Système d'éclairage auxiliaire et feux d'urgence type DEL
- Supports de piscine et d'échelles de type hydraulique
- Mât télescopique pour antenne radio
- Système de remplissage arrière 4" storz direct au réservoir automatique
- Homologation ULC selon la norme S515

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

Imprévus de 5 %	23 750.00 \$
Sous-total	498 750.00 \$
TVQ non remboursable (50 %)	24 872.66 \$
Coût net	523 622.66 \$
Arrondi à	523 623.00 \$

Préparé par : _____
Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

* Selon le prix budgétaire de la compagnie Maximétal

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 6 avril 2018

17.1 Embauche d'un animateur au camp de jour

122-2018-04-10

Considérant la résolution 089-2018-03-13 autorisant l'embauche de 7 animatrices au Camp de jour;

Considérant que l'une des animatrices s'est désistée du poste depuis;

Considérant l'entrevue d'un candidat tenue le 5 avril dernier et la recommandation de la responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de M. Benjamin Veilleux au poste d'animateur au Camp de jour à raison de 40 heures/semaine pour une durée de 7 semaines aux conditions salariales décrites à l'annexe jointe à la présente;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Activités récréatives*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Benjamin Veilleux
LCVC
Trésorerie
Dossier (2)

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux personnes sont présentes à la période de questions.

20. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril 2018



No de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20h56 , clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Marie-Claude Fournier
Secrétaire-trésorière adjointe

